

Pratiques anticoncurrentielles : Maîtriser les principales règles et identifier les pratiques à risque

À l'aune de la transposition de la directive ECN+ renforçant les pouvoirs des autorités de concurrence et des sanctions pouvant être infligées, cette formation vous permettra notamment de connaître le cadre général des règles de concurrence, de comprendre la réglementation des ententes horizontales et verticales et de mieux les appréhender dans votre quotidien et savoir réagir aux procédures de concurrence avant d'aborder les notions d'abus de position dominante ou encore le contrôle des concentrations.

Le + de CGI campus

Une formation juridique animée par des experts du domaine pour avoir une vision complète et très opérationnelle des enjeux et pratiques à mettre en place

OBJECTIFS

Appréhender les pratiques à risques, connaître et maîtriser les règles applicables, et mettre en place les solutions adéquates afin de se prémunir de toutes infractions et se préparer à avoir les bonnes réactions en cas de contrôle.

INTERVENANTS

- Me Joseph VOGEL
– Cabinet Vogel & Vogel

PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur Juridique, Juriste
- Directeur Commercial, Commercial
- Responsable des ventes, grands comptes
- Directeur des achats

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Format mixte interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Certificat réalisation
- Questions orales

DATES

Mardi 21 juin 2022

De 9h30 à 13h00

LIEU

CGI 31 rue Saint Augustin 75002 Paris
Format mixte / présentiel - distanciel

PROGRAMME DE LA FORMATION

PARTIE I

Les infractions à ne pas commettre

A/ Le droit des ententes

Qu'est-ce qu'une entente illicite ?

Les ententes les plus graves

Les ententes les moins graves

B/ Le droit des abus de position dominante

La position dominante

L'abus

C/ Le gun jumping en cas de contrôle des concentrations

La non-notification d'une opération notifiable

La réalisation d'une opération de concentration avant son autorisation

PARTIE II

Les procédures d'enquête et de perquisitions à connaître et leurs suites

A/ La présentation des enquêtes de concurrence

Les deux types d'enquête

Les pouvoirs des enquêteurs

Le déroulement des enquêtes

Les sanctions encourues en cas d'entrave à l'enquête

Le risque d'enquête pénale

B/ Comment se préparer aux enquêtes et perquisitions de concurrence

Les réflexes à adopter et les bonnes pratiques à mettre en oeuvre

Les erreurs à ne pas commettre

C/ Les procédures et les sanctions

La procédure post-enquête

Les sanctions administratives, civiles et pénales

TARIFS

Adhérent à une fédération CGI : 300 € HT

Non adhérent à une fédération CGI : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris

01 44 55 35 00 - mzolli@cgi-cf.com



A RETOURNER A LA CGI – Muriel MEZENEN ZOLLI
18 rue des Pyramides 75001 Paris
mzolli@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Pratiques anticoncurrentielles** » le **Mardi 21 juin 2022** - **format mixte / présentiel - distanciel**

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site www.cgicampus.fr)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant**

- soit, pour les formations sur **une demi-journée (9h30-13h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

à l'ordre de CGI Campus.

Votre inscription sera prise en compte à la réception de votre chèque de règlement¹.

¹ Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le règlement vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.**

Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Florence BRAVO.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.